

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le quatorze février,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 08 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY,  
M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,  
M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET,  
Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT,  
Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. ARNAUD: Pouvoir donné à Mme TEYSSIER  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme VINSON: Pouvoir donné à Mme PRADIER  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

**EXCUSEE :**

Mme BENABDESLAM

n° 20230214\_D\_005

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

**Objet : SPPEH : Co-  
financement des aides  
Ma Prime Rénov  
Sérénité**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Madame la 3ème conseillère communautaire déléguée rappelle que depuis le 31/12/2022, le programme « Habiter mieux » a pris fin. Il s'agissait d'un dispositif d'accompagnement avec des conseils et une aide financière aux travaux à destination de ménages modestes et très modestes qui souhaitaient opérer des rénovations énergétiques dans le logement dont ils étaient propriétaires. Cet accompagnement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) était mis en œuvre sur notre territoire par un opérateur agréé : SOLIHA, avec lequel la Communauté de Communes Loire Semène avait conventionné. Par le biais de la convention, la Communauté de communes co-finançait chaque projet retenu à hauteur de 500,00 € en complément des aides de l'ANAH.

Le programme « Habiter mieux » est désormais remplacé par « MaPrimeRénov'Sérénité », les conditions de l'aide restent quasiment identiques : mêmes bénéficiaires avec les mêmes niveaux de revenus, une aide au montage de dossier et une aide pour les travaux. L'aide financière en ingénierie finance des visites de conseil à domicile. Cette ingénierie peut être réalisée par des opérateurs (par exemple SOLIHA) qui interviennent à la demande des usagers sans nécessité de conventionner avec eux.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

En parallèle le Département de Haute-Loire en tant que délégataire des aides à la pierre a doté sa maison départementale de l'habitat d'un nouveau service le SPPEH (service public de la performance énergétique et de l'habitat), aujourd'hui opérationnel. Il a pour mission de délivrer des informations de premier niveau et de deuxième niveau (aide à la constitution des dossiers...). En revanche il n'effectue pas de visites à domicile mais peut aiguiller l'utilisateur vers un opérateur agréé en mesure de réaliser cet accompagnement. Afin de garder une continuité avec l'offre d'accompagnement qui existait précédemment, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour poursuivre l'attribution de l'aide de 500€ aux ménages modestes et très modestes qui bénéficieront de « MaPrimeRenov'Sérénité » de notre territoire. Il est proposé que cet accompagnement prenne acte au 1er janvier 2023 jusqu'à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sera lancée sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution de l'aide de 500€ aux ménages qui bénéficieront du dispositif « MaPrimeRenov' Sérénité » sur le territoire de Loire Semène

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

